

## Nos conseils pour financer votre formation

### Vous êtes **ARTISAN**

Vous êtes en tant qu'Artisan, Chef d'Entrepreneurs, vous dépendez des Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA) pour les actions de formation qualifiées « artisans ». Le montant de la prise en charge varie en fonction du type de formation. Les prises en charge du FAFCEA sont valables pour les dirigeants eux-mêmes, ainsi que pour leur conjoint collaborateur ou conjoint associé, et leurs auxiliaires.

**Nous vous adressons l'original de ce document**

[Consultez le site](#)

# GRATUITEMENT



sur simple demande  
via le formulaire de

## Contact

---

*Contactez-nous afin d'envisager ensemble votre projet (programme de formation, devis)*

---